

Loisir et développement social : c'est du sérieux !

Par André Thibault, directeur de
l'Observatoire québécois du loisir

L'association entre loisir et développement social ne coule pas de source. Pourtant, le loisir s'avère un puissant outil de construction sociale et de lutte à la pauvreté sociale, un lieu de participation sociale unique. Si on réduit le loisir à la récréation, et le développement social à la lutte contre la pauvreté, le loisir ne fait pas très sérieux alors que la lutte à la pauvreté est une urgence. Pourtant, sur le plan des faits et des concepts, la synergie entre loisir et développement social est radicalement naturelle au Québec. S'il y a deux solitudes, il faut blâmer l'ignorance ou les préjugés. Pour comprendre et reconnaître cette radicalité du lien entre loisir et développement social, il faut revenir aux notions de base et à la réalité vécue sur le terrain dans les deux domaines.

Comment le loisir peut-il servir le développement social ? À quoi tient la contribution du loisir public et civil du Québec au développement social ? Comment les changements des pratiques de loisir et du sens de l'expérience avant l'activité appellent des changements au sein de l'offre et de l'intervention ? Voilà le propos de cet article publié dans Développement social, Vol .11 no.1, mai 2010, pp 6-7.

Le loisir, un droit humain fondamental

Il fut un temps où le loisir représentait la récompense du travail bien fait et la satisfaction des autres obligations de la vie. Rappelons-nous la récréation à l'école. Aujourd'hui, le loisir est devenu à la fois un facteur de la qualité de vie et même un temps fort de cette vie ainsi qu'un instrument de la santé et de la richesse physiques et sociales des personnes et des collectivités. Le loisir s'oppose moins au travail, qu'on veut maintenant de qualité. Il est plutôt facteur d'équilibre, de ressourcement, de retour vers soi, sa famille, sa vie personnelle et ses communautés d'appartenance. Dans cette optique, le loisir n'a plus principalement la signification morale de repos ou de plaisir bien mérités. Il est au cœur du droit au bonheur. À ce titre on ne peut refuser aux moins nantis et aux chômeurs, par exemple, le droit aux vacances.

Depuis 1948, l'article 24 de la Charte universelle des Droits de l'Homme établit hors de tout doute, et d'une façon plus que morale, le droit de bien vivre et de mener une existence de la meilleure qualité possible, compte tenu des contraintes et des limites inhérentes à la vie des individus et

des collectivités. Le loisir est situé en lien étroit avec les autres droits que la même Charte préconise : droits à un revenu décent et équitable, à la santé, à la sécurité, à l'éducation, à la culture, à l'association à des fins pacifiques et ainsi de suite. Aujourd'hui, l'absence de loisir est une forme de pauvreté. La promotion et la défense de l'accessibilité au loisir s'inscrivent de plein droit dans la lutte contre la pauvreté.

DE QUEL LOISIR EST-IL QUESTION?

La télévision est aujourd'hui la principale occupation des temps libres; chez les jeunes, l'Internet s'approche de la première place : on s'étonne qu'il s'agisse de loisir. Quand les bénévoles disent que leur engagement, c'est leur loisir, on se demande si le bénévolat ne devrait pas être pris plus au sérieux que cela. Pourtant l'essentiel de l'acte bénévole n'est-il pas de donner son temps libre pour servir une cause ou un besoin, de se sentir utile et d'avoir du plaisir avec des amis, que ceux-ci soient bénévoles ou bénéficiaires ? Derrière ces étonnements, on a parfois le sentiment que les activités qu'on qualifie de loisirs (avec un « s ») sont inscrites sur une liste officielle ou un catalogue et qu'il y a une

quelconque autorité morale qui définit le vrai et le faux loisir et qui en codifie les pratiques en terme de jeux, de sports, de plein air ou d'arts. Pourtant, on s'est toujours entendu pour définir le loisir comme ce qui est vécu en temps libre, hors des obligations familiales, sanitaires ou du travail. Le loisir se caractérise par la liberté perçue, la participation sociale, le plaisir, la détente, la découverte et le développement. Aujourd'hui, pour la majorité de la population, le loisir est une expérience plus qu'une activité et les règles qui régissent telle ou telle occupation visent plus la qualité de l'expérience, la communication et la sécurité des participants.

Par l'expérience de loisir, les personnes cherchent à réaliser quelque chose, à entrer en relation avec d'autres et à avoir du contrôle sur ce qu'ils font; l'activité devient un prétexte. Dès lors, l'expérience de loisir est d'abord un contexte, un environnement, une ambiance qui doivent interpeller, surprendre, stimuler sous plusieurs aspects : l'expérience sociale, le défi physique ou autre, la cadence, le pouvoir, l'action et la satisfaction. L'aménagement, les services, l'animation et les horaires doivent rendre accessibles aux personnes les conditions de cette expérience multidimensionnelle de loisir.

On ne s'étonne donc pas que le loisir, qu'il soit jeu, sport, art ou activité physique et sociale, soit tantôt un outil, tantôt un instrument de la vie personnelle, communautaire et familiale. Le match de soccer de son enfant prend l'envergure d'une expérience familiale; le festival de quartier est vécu comme une expérience communautaire; le parc devient une place publique. Un groupe d'entraide aménage des temps de loisir essentiels au développement du sentiment d'identité, de solidarité et d'appartenance de ses membres. Bref, le loisir est devenu un lieu de participation sociale, accessible et porteur de richesses personnelles et collectives.

LOISIR PUBLIC ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Dans cette perspective, comment le loisir peut-il servir le développement social ? La réponse se trouve principalement dans la façon dont le loisir

public est mis en œuvre et vécu au Québec¹. Comme le démontrent d'autres articles dans ce numéro de la revue Développement social, le modèle québécois en loisir public et civil est né et se nourrit de l'interaction du secteur public et de la société civile, généralement à l'instigation des citoyens.

Au Québec, entre loisir commercial et cocooning, se déploient dans la communauté et sur la place publique des centaines d'institutions publiques et d'organismes civils collaborant pour permettre aux Québécois et Québécoises de vivre des expériences de loisir. Celui-ci est le lieu d'une formidable mobilisation: entre 500 000 et 800 000 bénévoles, 15 000 associations, pas moins de 40% des ministères du gouvernement et la majorité des municipalités du Québec sont engagés dans ce système constamment en interaction avec une population changeante, le tout sur fond de croissance d'un secteur commercial puissant et de la montée en popularité du cocooning et du nesting.

Davantage que dans d'autres secteurs, cette participation publique est le lot de tous. Par exemple, il y a en loisir une plus grande part de personnes moins scolarisées qui s'engagent bénévolement que dans d'autres secteurs. Plusieurs occupent des postes de direction, de prise de parole et de représentation. Sur ce terrain, la relation entre les employés et les citoyens bénévoles a toujours été celle de partenaires. Des changements sociaux et structurels en cours exigent toutefois plus de vigilance pour éviter de glisser vers une situation de client-intervenant. La relation partenariale est inscrite dans la nature même du loisir : temps libre, autodéterminé et pris en charge par le citoyen lui-même.

Cette participation sociale et publique des Québécois et Québécoises représente un pan important et populaire de la société civile (30% de l'engagement citoyen) et démontre comment le loisir contribue déjà au développement des racines mêmes des collectivités, au développement de la participation sociale et du capital social. Entraîneurs au soccer des enfants,

¹ Voir : Thibault André (2008). Le loisir public et civil au Québec, dynamique, démocratique, passionnel et fragile, Presses de l'Université du Québec, 256 p. (www.puq.ca/catalogue/livres/loisir-public-civil-quebec-878.html)

membres des conseils d'administration des organismes de services ou des clubs de loisir, bénévoles lors des fêtes et des festivals, metteurs en scène au théâtre amateur, tous ces gens s'investissent au profit de leur communauté, se rencontrent, développent leurs compétences sociales et politiques et confectionnent le tissu social de leur communauté : ils sont au cœur du développement social.

TENDANCES ET DEFIS

Comme tous les secteurs de l'action sociale, celui du loisir doit s'adapter aux changements sociaux qui caractérisent l'engagement citoyen et les pratiques de loisir, et doit poursuivre avec obsession son intention de servir les groupes et les personnes qu'il a peu rejoints à ce jour.

Trois défis restent présents et empêchent de profiter pleinement du loisir comme outil de développement social : l'accessibilité, l'adaptation du soutien et des services à la population et la mise à jour du soutien et du développement du bénévolat.

Même si le loisir public facilite l'éducation et l'intégration du plus grand nombre de citoyens – dont les plus démunis – par la participation sociale, il reste beaucoup d'exclus. Trop souvent l'approche par « activités du catalogue » a eu des effets négatifs sur l'accessibilité par des groupes de personnes qui ne se reconnaissent pas, ou ne se sentent pas reconnues, dans l'univers de telle ou telle activité. Inscire son enfant au hockey ou au soccer coûte très cher. Dès lors, ces univers sont monopolisés par ceux qui peuvent se permettre la dépense et qui construisent, bien malgré eux, un milieu dont se sentent exclus les plus démunis, autant culturellement que financièrement.

Par ailleurs, la régression du temps libre chez les travailleurs et les obligations de conciliation famille-travail-loisir modifient la façon de pratiquer les loisirs. Ne pouvant garantir un engagement régulier et bénéficiant généralement de temps libre en capsules, on préfère la pratique libre plutôt que le loisir organisé, plus exigeant. On désire pratiquer son loisir quand on veut, avec qui on veut et, dans une certaine mesure, comme on veut, ce qui favorise la diversité des façons de s'approprier du loisir et, par conséquent, de son accessibilité. L'offre de service passe alors surtout par l'aménagement de sites et d'environnements,

et par une programmation davantage événementielle que régulière. La pratique libre n'empêche pas d'animer des sites et des lieux de toutes les façons possibles, bien au contraire. Par ailleurs, les familles demandent du loisir familial plutôt qu'individuel.

Enfin, il faut tenir compte des caractéristiques de l'engagement citoyen bénévole contemporain où l'individu, plus que la communauté, est le premier acteur de l'engagement bénévole et où les motifs et les bénéfices individuels sont prioritaires lors de l'engagement. Aujourd'hui, le bénévole a le choix d'un large éventail de milieux et de causes. Il recherche avant tout une expérience qui soit gratifiante, et son engagement est généralement ponctuel.

UN SYSTEME FRAGILE

La contribution du loisir public et civil du Québec au développement social tient à la mobilisation citoyenne qui le caractérise, souvent définie par quartier, village ou paroisse. Toutefois, partout on entend que cette mobilisation est fragilisée par le mode actuel de vie, par l'appartenance à de multiples communautés et par les difficultés de conciliation travail-loisir. L'engagement bénévole, autrefois pris pour acquis, se résume trop souvent aux TLM (toujours les mêmes) et les usagers considèrent les bénévoles plus comme des « employés » que des « voisins ». Globalement, on observe un certain clientélisme des services publics; on voit aussi de plus en plus d'organismes communautaires qui rompent avec la tradition de prise en charge citoyenne. On sent que l'approche utilisateur-payeur a atteint ses limites; or, le dernier budget du Québec accentue au contraire cette approche.

Enfin, les changements dans les pratiques de loisir et le sens de l'expérience avant l'activité, appellent des changements de l'offre et de l'intervention. Changements dont les organisations sentent le besoin mais pas encore l'urgence.

Bref, le loisir public et civil du Québec a besoin de soins.

REFERENCE :

Thibault, A. (2010). Loisir et développement social : c'est du sérieux! *Revue Développement social*, 11(1), 6-7.